

Ordre du jour
Assemblée communale extraordinaire
du lundi 24 octobre 2022 à 20h00
à la salle de spectacles

Ordre du jour :

1. Approuver la modification standard du plan de zones et le changement d'affectation de la parcelle no 1154 du ban des Breuleux de zone à bâtir en zone mixte.
2. Vente à la société Gendon Immobilier SA de la parcelle no 1154, environ 2'188 m² de terrain situé en zone à bâtir, au prix de fr. 120.-/m², pour la construction d'une boulangerie artisanale avec laboratoire et tea-room ainsi que des logements adaptés.
3. Discuter et voter un crédit de fr. 120'000.- pour le changement des conduites d'eau potable dans le cadre de la construction du bassin d'eau pluviale de la rue de la Gare; donner compétence au Conseil communal pour le financement.

Le Conseil communal

Permanence des conseillers communaux

Les conseillers communaux, rapporteurs des dossiers, sont à votre disposition **jeudi 20 octobre 2022 de 17h30 à 18h00 au bureau communal**, pour répondre à toutes vos questions au sujet des propositions soumises à l'Assemblée communale extraordinaire du 24 octobre 2022.